

BARÈME DES HONORAIRES

TRANSACTION

PRIX DE VENTE (NET VENDEUR)	LOCAUX À USAGE D'HABITATION	LOCAUX À USAGE PROFESSIONNEL, INDUSTRIEL OU COMMERCIAL	CESSIONS DE DROIT AU BAIL	CESSIONS DE FONDS DE COMMERCE
Jusqu'à 150 000€	10% avec un minimum de 5000 € TTC	10% avec un minimum de 5000 € TTC	10% avec un minimum de 5000 € TTC	10% avec un minimum de 5000 € TTC
De 150 000 à 300 000€	8%	8%	10%	10%
De 300.001€ à 500.000€	6%	6%	10%	10%
De 500.001€ à 2.000.000€	5%	5%	10%	10%
Au delà	4,50%	4,50%	10%	10,00%

LOCATION

	LOCATION VIDES OU MEUBLÉES "HABITATION POUR LES BAUX HABITATION PRINCIPALE EN ZONE TRES TENDUE"	LOCATION HABITATION BAUX DE DROIT CIVIL AU NOM D'UNE SOCIETE OU BAUX MIXTES	LOCATION HABITATION AUTRES BAUX DE DROIT CIVIL (COURTE DUREE, RESIDENCE SECONDAIRE, ect)	PARAHOTELIER	PARKING	LOCAUX A USAGE PROFESSIONNEL, INDUSTRIEL OU COMMERCIAL
À la charge du locataire	12€ le m ² TTC (honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction du bail) + 3€ le m ² TTC (honoraires de réalisation de l'état des lieux)	10% HC (12% TTC) du montant du loyer annuel hors charge Inclus les honoraires de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail et de réalisation de l'état des lieux	10% HC (12% TTC) du montant du loyer annuel hors charge Inclus les honoraires de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail et de réalisation de l'état des lieux	416,67 € HT (500€ TTC) (9,6% TTC) si le loyer HC est égal ou inférieur à 1000€ 833,33 € HT (1000€ TTC) (9,6% TTC) si le loyer HC est égal ou supérieur à 1000€ Inclus les honoraires de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail et de réalisation de l'état des lieux	150 € TTC Inclus les honoraires de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail et de réalisation de l'état des lieux	Si loyer mensuel HT/HC égal ou inférieur à 1.000€: 10% HT (12% TTC) du loyer triennale de la première période triennale avec un forfait minimum de 900€ HT (1.080€ TTC) Si loyer mensuel HT/HC supérieur à 1.000€: 8% HT (9,6%TTC) du loyer HT de la 1ère période triennale avec un forfait minimum de 1.600€ HT (1.920€ TTC)
À la charge du propriétaire	12€ le m ² TTC (honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction du bail) + 3€ le m ² TTC (honoraires de réalisation de l'état des lieux) + 1/2 mois de loyer HC pour les biens d'une surface inférieure à 40 m ² (ces frais d'intermédiation sont offerts pour toute gestion locative)			416,67 € HT (500€ TTC) (9,6% TTC) si le loyer HC est égal ou inférieur à 1000€ 833,33 € HT (1000€ TTC) (9,6% TTC) si le loyer HC est égal ou supérieur à 1000€ Inclus les honoraires de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail et de réalisation de l'état des lieux	150 € TTC Inclus les honoraires de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail et de réalisation de l'état des lieux	

MENTIONS LEGALES		Le titre professionnel d'agent immobilier est régi par les textes de la loi n°70-9 du 2 janvier 1970
Raison sociale : Ethan & John Immobilier	SIRET : 838 969 855 00017	Téléphone : 01 55 30 03 80 - Adresse e-mail : parismiromesnil@guyhoquet.com
RCS : Paris	Capital Social : 10 000 €	Carte professionnelle n°7501 2018 000 030 474 délivrée par la CCI de Paris Ile-de-France
Adresse du siège social : 105 Boulevard Haussmann	Numéro de déclaration de TVA: FR 40 838 969 855	Caisse de garantie : Compagnie Européenne de Garanties et Cautions

Aucun honoraire, aucun frais de quelque nature que ce soit n'est dû avant la conclusion du contrat.

AUTRES FRAIS
Etat des lieux : 30€/m ² - Forfait minimum de 160€ HT (192€ TTC) - Sur devis pour les locaux commerciaux Rédaction bail commercial : forfait minimum de 900€ HT (1.080€ TTC) Rédaction bail parking: 100€ HT (120€ TTC)

TARIFICATION FORFAITAIRE	
QUI COMPREND L'ENSEMBLE DES MISSIONS COURANTES (cf. "INCLUS DANS LE FORFAIT")	
LOYER CHARGES INCLUSES	HONORAIRES DE GESTION
Facturation minimum de 30€ HT soit 36€ TTC/mois. Au-delà application du tarif dégressif ci-après avec une tarification dégressive fonction du montant du loyer	
Loyer jusqu'à 600€	6,80% HT soit 8,16% TTC
Loyer jusqu'à 1.100€	6,50% HT soit 7,80% TTC
Loyer jusqu'à 2.000€	6% HT soit 7,20% TTC
Loyer jusqu'à 2.500€	5,80% HT soit 6,96% TTC
Loyer supérieur à 2.500€	4,90% HT soit 5,88% TTC
INCLUS DANS LE FORFAIT "GESTION LOCATIVE": Mise en place du mandat de gestion, émission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations, délivrance des quittances et reçus, révision des loyers , réception de tous les documents émanant du syndic, transmission de tout document relatif à la copropriété y compris convocation et PV établis par le syndic, apurement des charges et de la taxe ordures ménagères , tenue de la comptabilité mandant, réédition mensuelle des comptes, établissement d'un document Aide à la déclaration des revenus fonciers , demande annuelle de l'attestation assurance risques locatifs, gestion des interventions en cas d'incident , demande de devis pour travaux, présentation de devis pour travaux, réparations urgentes ou avec accord du propriétaire, suivi financier des travaux inférieurs à 4.000€ HT, gestion des sinistres assurances/syndic , représentation du propriétaire en expertise, suivi des contentieux, recouvrement amiable , délivrance de congés pour reprise ou pour vente (frais d'huissier à la charge du propriétaire), pré-visite de l'appartement avant le départ du locataire, contrôle de l'état des lieux de sortie, décompte lors du départ du locataire , déclaration de départ du locataire auprès de la perception, réception et information des locataires, règlement des appels de fonds et factures fournisseurs. Les honoraires en gestion locative incombent au bailleur.	
PRESTATIONS PARTICULIÈRES : - Suivi financier des travaux pour les travaux dépassant 4.000€ HT: 2,5% du montant des travaux - Commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'avocat et d'huissier à la charge du copropriétaire : forfait suivi administratif et contentieux : 180€ HT (216€ TTC). - Prestation exceptionnelle (commission de conciliation, rdv avocat, etc) : 6€HT/h (78€ TTC) - Etablissement avenant bail d'habitation : 50€ HT (60€ TTC) - Représentation aux assemblées générales : 85€HT/h (102€ TTC) - Vacation, rendez-vous d'expertise, constitution et suivi des dossiers d'avocat : 8€HT/h (102€ TTC)	
L'ensemble des frais de gestion locative sont déductibles de vos revenus fonciers.	

AUTRES FRAIS
Etat des lieux : 30€/m ² - Forfait minimum de 160€ HT (192€ TTC) - Sur devis pour les locaux commerciaux Rédaction bail commercial : forfait minimum de 900€ HT (1.080€ TTC) Rédaction bail parking: 100€ HT (120€ TTC) Estimation commerciale pour un bien à usage d'habitation: 160€ HT (192€ TTC) mais l'estimation est offerte si le mandat de vente nous est confié) Consultation/Conseil : 65€ HT (78€ TTC)/ heure. Réalisation de plans avec cotes : à partir de 90€ HT (108€ TTC) - sur devis car fonction de la dimension de l'appartement

TARIF APPLICABLE A PARTIR DU 1 JANVIER 2019

Taux de TVA en vigueur 20%